

## TABLE DES MATIÈRES

AVERTISSEMENT .....	5
PRÉFACE (Éric Vaillant) .....	7
SOMMAIRE .....	9
INTRODUCTION (Olivier Salles) .....	11

### PARTIE 1 LES ENJEUX DES NÉGOCIATIONS ET L'ORIGINALITÉ DU NOUVEL ORGANE

CHAPITRE 1. – LES NÉGOCIATIONS DU RÈGLEMENT VUES PAR UN ÉTAT MEMBRE : LE CAS DE L'ESPAGNE (David Vilas Álvarez).....	19
I. INTRODUCTION .....	20
II. LES GRANDES QUESTIONS DÉBATTUES PAR LES ÉTATS MEMBRES .....	22
III. LA POSITION ESPAGNOLE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU PARQUET EUROPÉEN : TROIS ÉLÉMENTS CLÉS .....	24
IV. LA POSITION ESPAGNOLE SUR L'ÉQUILIBRE DES POUVOIRS AU SEIN DU PARQUET ...	26
V. LE POUVOIR DU PARQUET VIS-À-VIS DES ÉTATS MEMBRES .....	28
VI. LE POUVOIR DU PARQUET PAR RAPPORT AUX TIERS .....	31
VII. LE PARQUET EUROPÉEN COMME INSTRUMENT DE RENFORCEMENT DU CONCEPT MÊME DE COOPÉRATION.....	32
VIII. CONCLUSION.....	33
CHAPITRE 2. – LES NÉGOCIATIONS DU RÈGLEMENT VUES PAR LA COMMISSION (Peter Csonka) .....	35
I. INTRODUCTION.....	36
II. LA COMPÉTENCE MATÉRIELLE DU PARQUET EUROPÉEN .....	37
III. LA STRUCTURE DU PARQUET EUROPÉEN .....	38
IV. LES POUVOIRS D'ENQUÊTE DU PARQUET EUROPÉEN .....	39

V. PARQUET EUROPÉEN ET ADMISSIBILITÉ DE LA PREUVE.....	40
VI. PARQUET EUROPÉEN ET COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE .....	41
VII. PARQUET EUROPÉEN ET TRANSACTION PÉNALE .....	41
VIII. PARQUET EUROPÉEN ET CONTRÔLE JUDICIAIRE.....	42
<b>CHAPITRE 3. – LES VERTUS DE LA COOPÉRATION RENFORCÉE</b> (Aikaterini Angelaki) .....	43
I. INTRODUCTION.....	44
II. LE CARACTÈRE AUTOMATIQUE DU DÉCLENCHEMENT DE LA COOPÉRATION RENFORCÉE .....	47
A. <i>La dispense de la procédure d'adoption d'une décision</i> <i>autorisant la coopération renforcée.....</i>	48
B. <i>Les interrogations liées à l'évolution de la coopération renforcée.....</i>	54
III. LE CARACTÈRE INCLUSIF DE LA COOPÉRATION RENFORCÉE .....	60
A. <i>La possibilité pour les États membres non participants</i> <i>de se rallier à la coopération renforcée.....</i>	60
B. <i>Les rapports du Parquet européen avec les États membres</i> <i>non participants.....</i>	67
<b>CHAPITRE 4. – LA RECONNAISSANCE D'UN POUVOIR DE CONTRAINTE</b> <b>AU PARQUET EUROPÉEN, PREMIER POUVOIR OPÉRATIONNEL</b> <b>EUROPÉEN ? (Constance Chevallier-Govers) .....</b>	75
I. INTRODUCTION.....	76
II. LE PARQUET EUROPÉEN, DÉTENTEUR DE LA CONTRAINTE IMMATÉRIELLE .....	80
A. <i>L'émergence d'une action publique supranationale .....</i>	80
B. <i>Le contrôle du respect de cette injonction, preuve de l'existence</i> <i>d'une chaîne de commandement.....</i>	84
III. LE MAINTIEN DE LA CONTRAINTE MATÉRIELLE ENTRE LES MAINS DES AUTORITÉS NATIONALES.....	86
A. <i>Le maintien du principe de la territorialité de la contrainte</i> <i>matérielle.....</i>	86
B. <i>Les failles au principe de territorialité de la contrainte matérielle ..</i>	92
IV. CONCLUSION .....	96

**PARTIE 2**  
**LA MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT :**  
**DE LA NOMINATION DU CHEF DU PARQUET**  
**EUROPÉEN AUX RELATIONS AVEC LES ÉTATS TIERS**

CHAPITRE 1. – THE NOMINATION OF THE EUROPEAN CHIEF PROSECUTOR: A SAGA HIGHLIGHTING THE IMPORTANCE OF THE EPPO FOR THE RULE OF LAW IN THE EU (Chloé Brière).....	101
I. INTRODUCTION .....	102
II. THE ROLE OF THE EUROPEAN CHIEF PROSECUTOR: FROM A LEADER TO A FACILITATOR .....	103
A. <i>Evolution of its competences in shaping the EPPO</i> .....	105
B. <i>Evolution of his/her competences in the operational work of the EPPO</i> .....	111
III. THE NOMINATION OF THE FIRST EUROPEAN CHIEF PROSECUTOR: A POLITICISED SAGA OFFERING A GLIMPSE INTO THE RULE OF LAW CRISIS IN THE EUROPEAN UNION.....	116
IV. REFLECTIONS ON THE EPPO AND THE RULE OF LAW.....	123
A. <i>The EPPO as an EU body itself bound by respect for the rule of law</i> .....	125
B. <i>The EPPO as an EU actor in favour of respect for the rule of law</i> .....	129
V. CONCLUSION .....	132
CHAPITRE 2. – LA MISE EN ŒUVRE DU PARQUET EUROPÉEN EN BELGIQUE : QUELQUES ENJEUX ET PROPOSITIONS DE SOLUTION (Vanessa Franssen, Anne Werding, Ana Laura Claes et Frank Verbruggen) .....	135
I. INTRODUCTION .....	136
II. UN PARQUET EUROPÉEN HYBRIDE ET INDÉPENDANT .....	140
A. <i>Une institution particulière émergeant d'un sentiment d'hostilité</i> .....	140
B. <i>Structure et caractéristiques du Parquet européen</i> .....	142
III. UN RÈGLEMENT PRÉSENTANT CERTAINES CARACTÉRISTIQUES D'UNE DIRECTIVE .....	144
A. <i>Nécessité d'une « transposition »</i> .....	145
B. <i>Besoin d'interprétation</i> .....	145
C. <i>Conclusion</i> .....	149

IV. INTÉGRATION INSTITUTIONNELLE DU PARQUET EUROPÉEN EN DROIT BELGE :	
LA PLACE DES PED .....	149
A. <i>Autonome ou intégré ?</i> .....	149
B. <i>L'actuelle organisation du parquet belge</i> .....	150
C. <i>L'option la plus adaptée au contexte belge : double casquette pour le procureur fédéral comme œuf de Colomb</i> .....	151
V. RAPPORTS AVEC LES JURIDICTIONS NATIONALES DANS LA PHASE PRÉLIMINAIRE .....	154
A. <i>L'actuel droit belge : un juge d'instruction jouant un rôle intrinsèquement ambivalent</i> .....	155
B. <i>Philosophie différente, mais pas d'obligation d'abolir le juge d'instruction</i> .....	157
C. <i>Raisons belgo-belges justifiant une intervention minimale</i> .....	159
D. <i>Besoin de quelques ajustements ponctuels</i> .....	160
VI. RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DES ACCISES .....	162
A. <i>La procédure pénale en matière de douanes et accises : un régime fort dérogatoire</i> .....	163
B. <i>Impact du règlement PE et solutions possibles</i> .....	167
VII. CONCLUSION .....	172
CHAPITRE 3. – LES INTERACTIONS NÉCESSAIRES ENTRE L'EPPO ET LES AUTORITÉS NATIONALES : L'ITALIE (Lorenzo Salazar) .....	175
I. INTRODUCTION .....	176
A. <i>Les interactions</i> .....	177
B. <i>L'Italie et la mise en place du Parquet européen</i> .....	179
CHAPITRE 4. – LE SOUTIEN D'EUROPOL AU PARQUET EUROPÉEN (Nadja Long) .....	185
I. INTRODUCTION .....	186
II. LES RELATIONS ENTRE LE PARQUET EUROPÉEN ET EUROPOL .....	186
III. LES DOMAINES DE COOPÉRATION ENTRE EUROPOL ET LE PARQUET EUROPÉEN .....	187
IV. LES MODALITÉS DE COOPÉRATION .....	190
V. CONCLUSION .....	192

CHAPITRE 5. – THE FUTURE RELATIONSHIP BETWEEN THE EUROPEAN PUBLIC PROSECUTOR'S OFFICE AND EUROJUST (Nicholas Franssen et Anne Weyembergh) .....	195
INTRODUCTION.....	196
I. THE EPPO-EUROJUST STRUCTURAL AND INSTITUTIONAL LINK.....	198
II. THE EPPO-EUROJUST ADMINISTRATIVE LINK .....	201
III. THE EPPO-EUROJUST OPERATIONAL COOPERATION .....	203
IV. CONCLUSION .....	207
CHAPITRE 6. – LES RELATIONS ENTRE LE PARQUET EUROPÉEN ET L'OFFICE EUROPÉEN DE LUTTE ANTIFRAUDE (OLAF) : « TU M'AIMES : UN PEU, BEAUCOUP, PASSIONNÉMENT... PAS DU TOUT » ? (Vérane Edjaharian-Kanaa) .....	211
I. INTRODUCTION.....	212
II. LE PARQUET EUROPÉEN ET L'OLAF : UNE COEXISTENCE IMPOSÉE EN QUÊTE DE COMPLÉMENTARITÉ.....	220
A. <i>La détermination des compétences matérielles du Parquet européen             et de l'OLAF</i> .....	221
B. <i>Le renforcement des pouvoirs d'enquête de l'OLAF</i> .....	228
III. L'OLAF ET LE PARQUET EUROPÉEN : UNE COOPÉRATION CONSTRUITE EN QUÊTE D'ÉQUILIBRE.....	235
A. <i>Le choix délicat entre un modèle vertical ou un modèle horizontal             de relations entre l'OLAF et le Parquet européen</i> .....	236
B. <i>L'échange d'informations, instrument d'une collaboration subtile             entre l'OLAF et le Parquet européen</i> .....	242
CHAPITRE 7. – LES INTERACTIONS NÉCESSAIRES ENTRE LE PARQUET EUROPÉEN ET LES ÉTATS TIERS : L'EXEMPLE DE LA SUISSE (Maria Ludwiczak Glassey) .....	251
I. INTRODUCTION : RAISONS ET NATURE DES INTERACTIONS.....	252
II. ARRANGEMENTS DE TRAVAIL ET POINTS DE CONTACT .....	253
III. COOPÉRATION EN MATIÈRE PÉNALE ENTRE LE PARQUET EUROPÉEN ET LES ÉTATS TIERS.....	253
A. <i>L'entraide au sens strict</i> .....	254
B. <i>L'extradition</i> .....	265
IV. CONCLUSION .....	267

**PARTIE 3**  
**LES CONTRÔLES EXERCÉS SUR LE PARQUET**  
**EUROPÉEN, SA LÉGITIMITÉ ET LES ENJEUX**  
**EN TERMES DE DROITS FONDAMENTAUX**

CHAPITRE 1. – LE CONTRÔLE JURIDICTIONNEL DES ACTES DU PARQUET EUROPÉEN (Thomas Herran) .....	271
I. INTRODUCTION.....	272
II. LE MORCELLEMENT DU CONTRÔLE JURIDICTIONNEL.....	278
A. <i>La pluralité des autorités de contrôle</i> .....	279
B. <i>La variabilité des modalités de contrôle</i> .....	283
III. LES LIMITES DU CONTRÔLE JURIDICTIONNEL.....	286
A. <i>L'ineffectivité du contrôle</i> .....	286
B. <i>L'inefficacité de la sanction</i> .....	291
CHAPITRE 2. – LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE DU PARQUET EUROPÉEN : ENTRE SUBSIDIARITÉ ET REDEVABILITÉ (Didier Blanc) .....	295
I. INTRODUCTION.....	296
II. LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE EXTERNE : CONTRÔLE POLITIQUE DE SUBSIDIARITÉ DES PARLEMENTS NATIONAUX.....	300
A. <i>Le contrôle individuel du Parlement français à l'encontre         de la création du Parquet européen</i> .....	301
B. <i>Le contrôle collectif des Parlements nationaux         à l'encontre de la création du Parquet européen</i> .....	303
III. LE CONTRÔLE PARLEMENTAIRE INTERNE À L'ÉGARD DU PARQUET EUROPÉEN ..	308
A. <i>Le droit à l'information reconnu au Parlement européen         et aux Parlements nationaux</i> .....	308
B. <i>La redevabilité du Parquet européen devant le Parlement européen         et les Parlements nationaux</i> .....	310
CHAPITRE 3. – LE PARQUET EUROPÉEN EST-IL « RESPONSABLE » ? (Costanza Di Francesco Maesa) .....	315
I. INTRODUCTION.....	316
II. DÉFINITION DU CONCEPT DE « RESPONSABILITÉ » .....	319
A. <i>Définition du terme « responsabilité »         ou « mécanismes de responsabilisation »</i> .....	319
B. <i>Définition du terme « responsabilité »         par rapport au Parquet européen</i> .....	321

TABLE DES MATIÈRES	441
III. LE PARQUET EUROPÉEN EST-IL RESPONSABLE ?	325
A. <i>Qui est politiquement responsable pour les activités du Parquet européen ?</i>	325
B. <i>Contenu de l'obligation de rendre des comptes du Parquet européen</i>	331
IV. CONCLUSION	338
CHAPITRE 4. – EPPO AND RIGHTS OF THE DEFENCE: NEW CHALLENGES AT THE CROSSROADS OF NATIONAL AND EU LAW (Fabio Giuffrida)	341
I. INTRODUCTION	342
II. SCOPE OF THE RIGHTS OF SUSPECTS AND ACCUSED PERSONS IN THE EPPO REGULATION: A THREE-LAYER SYSTEM OF PROTECTION	342
A. – <i>First layer: The Charter of Fundamental Rights</i>	343
B. – <i>Second layer: Directives on procedural safeguards and their applicability to legal persons</i>	353
C. – <i>Third layer: Applicable national law and the defence's role in collecting evidence</i>	360
III. EPPO CROSS-BORDER CASES AND RIGHTS OF THE DEFENCE	363
IV. CONCLUSION	371
CHAPITRE 5. – LE PARQUET EUROPÉEN ET LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL (Cassandra Paulet)	373
I. INTRODUCTION	374
II. UN RÉGIME HYBRIDE COMPLEXIFIANT LA PROTECTION EFFECTIVE DES DONNÉES TRAITÉES PAR LE PARQUET	381
A. <i>La protection des données à caractère personnel potentiellement fragilisée par l'institution d'un régime composite</i>	381
B. <i>La logique pragmatique sous-tendant l'adoption d'un régime de protection des données à caractère personnel hybride</i>	388
III. UNE COMPLEXIFICATION DE LA PROTECTION DES DONNÉES EXACERBÉE DANS LES RAPPORTS DU PARQUET EUROPÉEN AVEC D'AUTRES ACTEURS	394
A. <i>La protection des données dans les rapports du parquet avec les autres agences et organes de l'Union</i>	394
B. <i>La protection des données dans les rapports du parquet avec les États membres ne participant pas à la coopération renforcée</i>	397
C. <i>La protection des données dans les rapports du parquet avec des États tiers</i>	399
IV. CONCLUSION	401

**PARTIE 4**  
**EN GUISE DE CONCLUSIONS, PERSPECTIVES**

CHAPITRE 1. – L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE MATÉRIELLE DU PARQUET EUROPÉEN (Louise Seiler).....	405
I. INTRODUCTION.....	406
II. LES CONDITIONS POSÉES À L'EXTENSION DE LA COMPÉTENCE MATÉRIELLE DU PARQUET EUROPÉEN.....	407
A. <i>Le respect de la légalité</i> .....	407
B. <i>L'assurance de l'efficacité</i> .....	412
III. L'OPPORTUNITÉ DE L'EXTENSION DES COMPÉTENCES.....	418
A. <i>L'extension contestable à la lutte             contre le terrorisme transfrontière</i> .....	418
B. <i>La pertinence d'un procureur européen financier</i> .....	428